

DU 25 JANVIER 2019 N°2019/01



L'an deux mille dix-neuf, le 25 janvier, à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence d'Alain GUEGUEN, Maire.

Présents : Alain GUEGUEN, Maire, Roselyne LACÔTE, Christophe BOYON, Adjoints, Hélène COURTOIS, Nadège GUILLE, Dominique BREUIL Conseillers.

Excusées : Elodie TRESPEUCH donne procuration à Roselyne LACÔTE, Philippe LABEL donne procuration à Dominique BREUIL

Secrétaire de séance : Dominique BREUIL

Approbation du Conseil municipal du 14 décembre 2018.

Renouvellement de la convention de mise à disposition du service « Assistance réseau d'eau potable et d'assainissement » du Syndicat de la Diège

La commune a adhéré par convention en 2017 au Service Assistance Réseau d'Eau Potable et Assainissement proposé par le Syndicat de la Diège, suite au désengagement de l'Etat dans certaines missions d'Ingénierie Publique et pour répondre aux besoins des Collectivités face à la problématique de l'eau, tel que :

- Conseil et aide à la décision pour les opérations d'investissement et d'exploitation des réseaux afin d'améliorer le fonctionnement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement ;
- Aide pour la mise en place d'outils de gestion et le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations pour les projets complexes ;
- Maîtrise d'œuvre pour les opérations simples ;
- Interventions particulières définies dans le bordereau des charges complémentaires.

Cette convention de mise à disposition de Service arrivant à son terme, le Syndicat de la Diège propose de la renouveler.

La cartographie du réseau d'eau de la commune est actuellement en cours.

8 votants : 8 votes pour

Participation communale aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) pour l'année 2019

La FDEE 19 est en charge notamment de l'achat groupé d'électricité, de la rénovation des lignes, de l'enfouissement des lignes électriques...

Suite à la suppression de rentrées financières, dont une aide du Département, la FDEE 19, qui n'avait plus demandé de contribution aux communes depuis 2004, est de nouveau contrainte de demander une participation communale de 6,37 euros par habitant.

La commune peut choisir d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE 19 ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

La commune va donc devoir participer à hauteur de 1 911,00 € au titre de l'année 2019 et opte pour l'inscription au budget de cette participation.

8 votants : 8 votes pour

Questions diverses :

Cahier de doléances : Dans le cadre du « Grand débat », un cahier de doléances est mis à la disposition des habitants de la commune à la mairie pendant les horaires d'ouverture. **Il est aussi possible d'envoyer les doléances par un courrier qui sera mis dans le cahier.** Un bilan de ces doléances sera fait mi-février et les résultats obtenus seront présentés le 2 mars à 16h00 à Liginac par l'Association d'élus des gorges de la Haute-Dordogne.

Départ à la retraite de Joëlle CARAMEAUX le 31 janvier 2019.

Le logement de La Roubigne est toujours à louer.

Prochain Conseil Municipal : 8 mars 2019 à 20 heures 15

 